

RÉSISTANCE SOCIALE



La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès

SOMMAIRE

p.1 et 2 : L'édito / **p.2: Solidarité internationale (Venezuela)** / **p.3 à 5 : Place au débat (réduction de la dépense publique ?)** / **p. 6 et 7 : International (Traité d'Aix-la-Chapelle)** **p.7 : Actualité sociale (Alstom)** / **p.8 Coup de gueule (Métropolisation)**

L'ÉDITO

J'écris cet éditorial à la veille du 15^{ème} épisode du mouvement des gilets jaunes : 3 mois de mobilisation, un taux toujours très fort de soutien dans l'opinion publique. Et ceci malgré l'alliance du pouvoir, de la finance, de la bien-pensance et de la suffisance pour contrer et/ou discréditer cette révolte populaire.

Macron sillonne la France au nom de cet écran de fumée qu'il a baptisé « grand débat national » ; plus personne n'y croit. Il n'affronte bien sûr pas d'assemblées publiques mais convoque les maires dont il limite la parole (après avoir sérié les thèmes autorisés au débat) et auxquels il donne des leçons pas toujours appréciées. Il est des maires ruraux pour saisir l'occasion de parler de leurs services publics supprimés ou lui rappeler que les revendications des GJ ne s'adressent pas aux élus locaux mais à lui et à son gouvernement. En tous cas le leader d'En-marche et des « carrés Hermès » a trouvé le bon moyen pour faire payer sa campagne européenne par les deniers publics. Sans compter les passages TV... Dans l'indifférence d'institutions telles la Cour des comptes dont les membres payés jusqu'à 15000€ trouvent que les fonctionnaires qui touchent 1500€ sont des privilégiés... et trop nombreux.

Plus graves encore sont les accusations, quelquefois relayées dans les rangs de la gauche, destinées à discréditer ce mouvement. Oui, il est divers, large, hétérogène, inconstructif. Il est à l'image de notre peuple avec ses qualités et ses défauts. Il porte des revendications qui sont celles du mouvement social : salaire et pouvoir d'achat, services publics à proximité, justice fiscale, dignité sociale, aspiration à exercer sa citoyenneté. Mais il lui arrive de se laisser infiltrer par l'ultra-gauche des black-blocs qui casse. Du flic, des magasins, des voitures, des

symboles de la République... De se faire infiltrer aussi par l'extrême-droite raciste et antisémite que nous condamnons sans détours : c'est le combat de toujours du Mouvement Ouvrier quand d'autres n'ont pas hésité à collaborer. Il est très dangereux de vouloir réduire cette révolte à cela, quand ce n'est pas d'essayer de mettre sur le dos des GJ, indifféremment, des actes antisémites dont il est prouvé, à peine publication est-elle faite sur les « réseaux sociaux », qu'ils sont l'œuvre de véritables fachos qui n'ont rien à voir avec ce mouvement.

A traiter, au mieux, ce mouvement de populiste – alors qu'il est populaire- à mépriser tout un peuple, à le renvoyer à une image exécrationnelle de lui-même, on joue avec le feu. Mais qu'importe aux privilégiés ! De BHL à Alain Minc, de Deneuve à Berléand, les Gilets jaunes les « font chier » (sic). Que cessent ces cris de misère qui les empêchent de jouir sereinement de leur fortune !

Et qu'importe à Macron, cela entre dans son jeu de cynique. Lui ou le chaos, c'est sa stratégie. Et on comprend son raisonnement puisqu'il est le seul président de la 5^{ème} république qui a été élu sans un assentiment majoritaire sur son programme (seuls les 18%...), mais par simple refus de Marine Le Pen (Chirac, en 2002, disposait d'un bien plus fort taux de soutien, son parti étant divisé sur les hommes, pas sur le projet). Il est légal mais pas légitime ; voilà son problème. Pour y répondre il choisit de créer le chaos. Et on peut craindre que dans un premier temps –viendra ensuite celui de la réflexion et la possibilité de reconquête- il risque de toucher, à l'élection européenne du 26 mai avec 7 listes à gauche, les dividendes de sa tactique irresponsable.

(suite page 2)

L'ÉDITO (suite)

Pendant ce temps, ceux qui se veulent les maîtres du monde continuent d'organiser la mondialisation heureuse... pour eux.

Ainsi Macron est allé à Aix-la-Chapelle signer, avec Angela Merkel, la chancelière de RFA, un traité franco-allemand qui remet en cause, sans faire de bruit et dans le silence médiatique le plus suspect, les fondements de la République française. On pourra toujours mettre le drapeau tricolore dans les classes, les sans-culotte de 89 (et de 92 !) ne le reconnaîtront plus.

« Jupiter » a aussi donné sa bénédiction à la signature de l'accord entre l'UE et Singapour. Après le TAFTA, le CETA, puis le JEFTA (accepté le 12 décembre 2018), c'est un nouvel accord de libre-échange qui vient d'être validé par la majorité libérale du parlement européen : plus de droit de douane, accès aux marchés publics, entre autres et ceci au détriment tant des emplois locaux que des normes environnementales. Singapour, le modèle futuriste...

Personne ne sait ce dont sera fait notre avenir. Proche avec des gilets jaunes épuisés mais résistants mais dont on peut craindre que leur révolte ne voit pas la satisfaction de leur revendications ; et à moyen terme, quelle déflagration ces inconscients qui nous gouvernent prennent-ils le risque de nous préparer ?

Marinette BACHE

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

VENEZUELA : la démocratie ou le chaos ?

Par Yves MESCOFF



Depuis quelques semaines les feux sont à nouveau tournés vers le Venezuela. Avec l'appui des Etats-Unis, le parlement vénézuélien dirigé par l'opposition est parvenu à désigner un président autoproclamé : Guaido, ceci au mépris de la constitution. En effet la désignation par le Parlement d'un président par intérim est bien prévue par la constitution mais uniquement dans le cas de la mort ou de l'empêchement du président en exercice. Or, tel n'est pas le cas : Maduro est bien vivant et en pleine possession de ses facultés physiques et mentales.

Pour justifier leur soutien à Guaido, certains états, à la remorque des Etats-Unis pointent la dernière élection présidentielle qui n'aurait pas été démocratique. Sauf que les observateurs indépendants n'ont relevé aucune tricherie. Certes une partie de l'opposition a boycotté l'élection mais Maduro n'était pas seul en course et ses adversaires ont pu s'exprimer librement, y

compris pour dire qu'ils ne reconnaîtraient pas Maduro même si celui-ci remportait l'élection. Derrière ces arguties juridiques, la vérité, c'est que Maduro, comme son prédécesseur Hugo Chavez, est soucieux de l'indépendance de son pays et ne veut pas qu'il tombe aux mains des dirigeants des industries pétrolières, avec l'appui des USA. Il faut rappeler qu'à son arrivée au pouvoir, l'une des premières mesures de Chavez, ça été la mise au pas des compagnies pétrolières. Celles-ci ne l'ont toujours pas digéré, d'autant que le Venezuela possède la plus grande réserve pétrolière du monde.

Pourtant, le Venezuela traverse une grave crise économique, encore accentuée par le blocus US. Des produits de première nécessité manquent, la corruption y est généralisée. Maduro n'est pas Chavez, il a commis des erreurs.

Mais le véritable pouvoir c'est l'armée qui soutient Maduro. C'est d'ailleurs pour cela que l'initiative de Guaido apparaît vaine. Certes, on évoque une possible aide militaire des Etats-Unis mais gageons que ceux-ci y réfléchiront à deux fois avant d'envoyer des troupes dans ce pays de 29 millions d'habitants. D'autant que si 50 états ont officiellement apporté leur soutien à Guaido, la majorité des états de l'ONU penche pour Maduro. Non pas pour des raisons idéologiques mais parce que Maduro est le président légitime et que le principe de non-ingérence dans les affaires d'un état souverain est une nécessité pour préserver la paix. On ne sera d'ailleurs pas étonné que Macron à la suite de l'ancien président Sarkozy foule aux pieds ce principe, sans réfléchir à ses conséquences en d'autres coins de la planète.

PLACE AU DÉBAT

« OU RÉDUIRE LE POIDS DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ? »

Par Jean-Claude CHAILLEY

C'est le titre – éloquent - de la note de France Stratégie, organisme dépendant du Premier ministre. Elle fait suite au rapport CAP22 (voir cahier RéSo http://www.resistancesociale.fr/IMG/pdf/Bulletin_RESO_septembre_2018.pdf) qui définissait le cadre des réformes permettant de faire 3 points de PIB d'économies sur les services publics et la protection sociale, et de supprimer 120 000 postes d'ici 2022, puis encore d'autres après.



I La lettre aux français de Macron ouvre (et surtout ferme) le Grand Débat National. Macron persiste et signe !

Si on lit attentivement la lettre le débat est déjà fermé à triple tour.

1) J'appliquerai mon programme : « j'ai été élu sur un projet, sur de grandes orientations auxquelles je demeure fidèle ».

2) Je persiste et signe dans toutes mes réformes : « Je pense toujours qu'il faut rebâtir une école de la confiance, un système social rénové... ». Aucune réforme passée (ordonnances travail, réforme ferroviaire...) n'est remise en cause. Aucune réforme en cours n'est même stoppée pendant le « Grand Débat » : enseignement, réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, réforme du système de santé, loi anticasseurs, privatisations...

3) Mon « premier sujet porte sur nos impôts, nos dépenses et l'action publique ».

« Nous ne pouvons, quoi qu'il en soit, poursuivre les baisses d'impôt sans baisser le niveau global de notre dépense publique ». France

Stratégie y répond : « où baisser les dépenses publiques ? ».

➔ Quant à la baisse de « nos » impôts, il s'agit de baisser encore plus les impôts et cotisations sociales des entreprises ...et de les augmenter pour les ménages, à l'exception des 0,5 - 1% d'ultra riches protégés par le prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus mobiliers (spéculation financière), CSG et CRDS inclus. Il y a en outre 1001 moyens de faire déclarer de très grosses fortunes comme « outil de travail » et non possession personnelle.

4) J'achèverai notre modèle social issu du Conseil National de la Résistance, et notamment j'éradiquerai la Sécurité Sociale : « Certains le jugent insuffisant (notre modèle social), d'autres trop cher en raison des cotisations qu'ils paient ». La référence aux cotisations vise la Sécurité Sociale qui n'existe plus dans le rapport de France Stratégie.

5) Un grand absent du débat : le MEDEF !

Les 70 Md d'exonération et exemptions de cotisations sociales, les 200 Md d'aides aux entreprises ne font pas partie des « niches » ou de façon homéopathique.

6) Les réformes achevant le CNR, son « nouveau contrat social », c'est son programme pour les européennes, parfaitement libéral sur le plan économique et social – et autoritaire sur le plan des libertés démocratiques -. C'est ce qu'E Macron appelle « un nouveau contrat pour la Nation... mais aussi les positions de la France au niveau européen et international. ».

En clair Macron tente de manipuler le « Grand Débat » pour appliquer sa politique et lancer sa campagne des européennes.

II La note de France Stratégie, un modèle d'idéologie libérale, de mensonges, contre les services publics et la protection sociale.

France Stratégie part du constat supposé incontournable, répété dans les médias sur tous les tons : « Le montant des dépenses publiques en France a atteint 56,5 points de PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'Union européenne ».

Bravo pour la com du libéralisme : plusieurs notions plombées en une seule phrase qui paraît un constat non discutable !

Bien souvent le mouvement social est mis sur la défensive par ce « constat ». Il faut y répondre, approfondir éventuellement si on n'est pas d'accord sur tout, ce qui arrive. C'est le but de cet argu.

▪ La notion de « dépense publique » est beaucoup moins simple qu'elle a l'air.

- Le chiffre de 56 % de « dépenses publiques » est FAUX.
- Les comparaisons en % du PIB ne sont pas pertinentes.
- France Stratégie exclut la possibilité de financer la Sécu et les services publics à hauteur des besoins, puisqu'il faut « baisser nos impôts », dont les « charges sociales »,
- France Stratégie insinue que la « dépense publique » c'est le mal absolu.

1 La « dépense publique » et les « 56 % du PIB », c'est quoi ?

PIB 2019 : environ 2400 Md € ; dépenses publiques environ 1300 Md €

Définition des « dépenses publiques » : *Les dépenses publiques sont les dépenses consolidées des administrations publiques (État, collectivités locales, administrations de sécurité sociale et organismes sous leur contrôle qui ont une activité principalement (*) non marchande.*

Il s'agit très majoritairement de protection sociale ; voir ci-dessous l'arnaque

(*) Auparavant on distinguait le public du privé. Maintenant jusqu'à 49,99 % d'actionnaires, c'est une entreprise dite « publique » !

► On a l'impression que le PIB se divise en 56 % public et 44 % privé. C'est FAUX !

Le PIB ne se divise pas en 56 % de « dépenses publiques » et 44 % de dépenses privées. Les dépenses publiques ne sont pas une partie du PIB.

C'est une habitude de faire ces comparaisons qui induisent en erreur. Les économistes Christophe Ramaux et Henri Sterdyniak ont calculé qu'avec le même calcul le privé représente 200 % du PIB.

- Si on considère l'enseignement public, le salaire des enseignants est payé par l'impôt et non par prélèvement sur le compte en banque des parents (qui pour beaucoup ne le pourraient pas, cf les Etats Unis !).
 - L'enseignant est un salarié qui produit un travail – éduquer-. Son salaire entre comme composante du PIB.
- Dans « dépense publique » ce n'est pas le montant de la dépense qui fait problème, c'est le terme « publique » qui s'oppose à privé.
- Baisser la dépense publique, c'est privatiser.
Toute dépense n'est pas publique. Par exemple si on privatisait tout l'enseignement, la dépense publique baisserait même si la dépense totale explosait comme dans les grandes universités américaines et comme on va le faire en France avec l'ouverture au capital de grandes écoles. Toute privatisation on exclut ceux qui n'ont pas les moyens.

**La dénonciation des « dépenses publiques », c'est une campagne permanente pour la destruction des services publics et de la Sécu, pour leur privatisation !
Pour la population, c'est au total davantage de dépenses.**

- Comble de la provocation : ceux qui dénoncent les « dépenses publiques » les augmentent sans cesse en finançant toujours plus le privé sur fonds publics.
 - ➔ Par exemple le CICE est une « dépense publique » ...qui profite aux actionnaires.
 - ➔ Il y a 200 Md d'aides aux entreprises, 180 Md de dividendes en 2017 et ça ne leur suffit toujours pas ! M Darmanin se garde bien de réduire ces « niches », au contraire il les augmente sans cesse.
- 2 Le chiffre de 56 % de « dépenses publiques » est FAUX !
- Malgré une politique continue d'exonérations et exemptions de cotisations sociales (officiellement environ 70 Md !), il reste environ 300 Md de cotisations sociales employeurs, soit 12 points de PIB. Ils considèrent que ce sont des dépenses publiques alors que c'est du salaire socialisé et ça n'a rien à voir.
- (Pour ceux qui considèrent que la CSG est une cotisation et non un impôt il faut rajouter 125 Md on aurait donc 18 points de cotisations sociales et non 12)
- Les « dépenses publiques » sont donc d'environ 44 % (ou 38 %).
- ➔ Ce n'est pas une erreur. C'est l'application de la comptabilité européenne qui ne reconnaît pas la cotisation. Pour nos gouvernants, pour le MEDEF, c'est une anticipation de la destruction de la Sécurité Sociale. D'ailleurs la Sécu n'existe déjà plus dans le rapport de France Stratégie.
 - ➔ Le budget de la Sécurité Sociale est d'environ 500 Md, le budget de la protection sociale de 750 Md. Ce sont prioritairement – mais pas seulement – ces budgets qui sont visés.

3 Les comparaisons internationales en % de PIB ne sont pas pertinentes puisque les dépenses dites publiques ne sont pas une fraction du PIB.

► Il y a dans les statistiques officielles des mesures qui elles plus sont plus pertinentes...et on n'en parle jamais.

Prenons l'exemple des dépenses santé à partir des statistiques 2017 de l'OCDE.

- En % du PIB la France est 3^{ème} avec 11,5 % du PIB. Les USA sont 1ers avec 17,2 %, la Turquie 2^{ème}. On s'en doute c'est ce qui fait les titres des médias « *France championne d'Europe des dépenses de santé...* »
 - En % de dépenses de santé par habitant : la France est 11^{ème} en parité de pouvoir d'achat (c'est-à-dire corrigée du niveau des prix dans chaque pays).
 -
 - Quelle est la comparaison pertinente ? Les dépenses par habitant, car ce qu'on soigne c'est des êtres humains !
 - L'Allemagne qu'on nous montre tellement en exemple dépense 17 % de plus par habitant. Information soigneusement cachée à la population.
- Tromperie volontaire partout !

On retrouve pareil dans les services publics, pareil dans les retraites : la France est dans la moyenne de l'OCDE en taux de remplacement des retraites par rapport au salaire brut et non championne....

- Faut-il participer au concours à la baisse des services publics, de la protection sociale ? C'est ce qui est induit dans ce dénigrement sournois. Derrière ce sont les multinationales, les grandes banques, qui sont à la manœuvre et qui n'ont aucun souci de l'intérêt général, de l'accessibilité pour toutes et tous aux services essentiels. Si c'était vrai qu'on soit « champions » il faudrait s'en féliciter.
- Pourquoi ces classements divergent tant ? Parce que le PIB de la France est beaucoup trop faible par rapport aux autres pays européens qui ont pourtant connu les mêmes crises. Les politiques menées depuis la « parenthèse de la rigueur » en 1983, les privatisations, fusions, bradages, provoquent le déclin, notamment industriel, de la France, déclin qui s'accélère.

Ce ne sont pas les « dépenses publiques » qui sont trop élevées. C'est le PIB – les richesses créées, notamment les richesses utiles - qui est trop faible.

Il faut changer de politique au lieu de l'aggraver !

4 Les 3 scénarios de France stratégie (dont le précédent président a largement contribué au programme Macron) « Pour réduire la dépense publique structurelle de 3 points de PIB en 5 ans » (3 points de PIB = environ 75 Md).

- 3 scénarios sont présentés avec « choix », Grand Débat oblige, du cocktail de coupes sur les dépenses sociales et la fonction publique pour atteindre 3 % de PIB. Ils sont totalement cohérents avec la note de Bercy...
 - Nous ne les analyserons pas ! Nous refusons d'entrer dans cette logique, nous ne participerons pas à ces « choix » entre la peste et le choléra !
 - Référendum éventuel ? C'est probablement à ce type de « choix » qu'E Macron pense pour son référendum.

III Alternative : inverser la politique menée

- La valeur ajoutée des administrations publiques n'est que de 375 Md en 2017 sur un total de 2300 Md (INSEE TEE). On ne peut pas dire qu'il s'agit « d'une économie administrée » ! Bien au contraire il faudrait procéder à un certain nombre de réappropriations publiques.
- Les comparaisons internationales confirment ce que toute la population sait : la France ne dépense plus suffisamment pour les services publics et la Sécurité Sociale.
 - Il faut donc lutter contre les réformes en cours qui les détruisent encore plus (retraite, santé, chômage, enseignement...), revenir sur certaines.
 - Il faut augmenter les budgets des services publics, de la Sécurité Sociale.
- Plus globalement face à l'effondrement de la France dans tous les domaines, notamment industriel, il faut changer de politique économique et sociale.

INTERNATIONAL

Nous publions ci-dessous une analyse du traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019 par Merkel et Macron, écrite pour le Figaro par Olivier Gobin, Professeur à Paris II – Panthéon-Assas.

A PROPOS DU TRAITE D'AIX LA CHAPELLE

Plusieurs clauses du traité ne sont pas conformes à la Constitution, argumente le professeur à la faculté de droit de l'université Paris II-Panthéon-Assas. Il demande que le Conseil constitutionnel soit saisi.

Le 22 janvier, la France et l'Allemagne vont signer le traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes.

Trois remarques préalables sont à faire. C'est la date anniversaire du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 que le Bundestag avait sciemment torpillé par l'ajout irrégulier d'un préambule réaffirmant l'importance, pour l'Allemagne, d'«une étroite association entre l'Europe et les États-Unis». Le lieu n'est pas fortuit : Aix-la-Chapelle fut la capitale de l'Empire franco-germain de Charlemagne. L'intitulé du traité n'est pas davantage fortuit : c'est, à travers l'«intégration», la reprise du projet fédéralisant, mis en échec, pourtant, par le peuple français, lors du rejet massif du projet de «Constitution européenne» par référendum, le 29 mai 2005.

Or, le président de la République qui a négocié ce traité (comme le prévoit l'article 52 de la Constitution) est aussi celui que sa fonction désigne comme le garant de l'indépendance nationale explicitement (article 5 de la Constitution) et donc de la souveraineté nationale implicitement (article 3). Et il a à le faire en veillant au respect de la Constitution (article 5), ce qui est loin d'être le cas par les six motifs suivants, dans l'ordre du traité d'Aix-la-Chapelle.

Selon le préambule de ce traité, est réitérée la volonté d'une Union européenne «souveraine», alors que cette organisation internationale n'est pas un État, seul appelé à la souveraineté, et que sur le territoire français, la souveraineté n'est pas autrement que «nationale», exercée par le peuple français auquel elle appartient.

L'article 4 du traité stipule que la France et l'Allemagne «se prêtent aide et assistance par tous les moyens dont ils disposent, y compris la force armée, en cas d'agression armée contre leurs territoires», ce qui répète inutilement l'assistance mutuelle prévue par l'article 5 du traité de Washington du 4 avril 1949 instituant l'Otan, mais pour lui donner, ici, un caractère obligatoire qu'elle n'a pas, pour chacune des parties dont la France, dans le cadre de l'Otan.

Créer par le traité d'Aix-la-Chapelle une obligation pour l'État français, qui plus est en matière de défense, c'est, en soi, une atteinte à la souveraineté nationale pour ne rien dire d'une stratégie de dissuasion nucléaire qui ne peut être que nationale.

En outre, l'article 5 du traité prévoit que les deux États «établiront des échanges au sein de leurs représentations permanentes [...], en particulier entre leurs équipes du Conseil de sécurité» des Nations unies. Est-ce à dire que la France pourrait être représentée par des politiques ou des diplomates allemands au sein du Conseil de sécurité dont, contrairement à l'Allemagne, elle est membre permanent, avec droit de veto? Ce serait là une atteinte à la souveraineté nationale.

Par ailleurs, l'article 14 institue «un comité de coopération transfrontalière comprenant des parties prenantes». Le traité les énonce, ajoutant à chaque État, «les collectivités territoriales, les parlements et les entités transfrontalières comme les eurodistricts et, en cas de nécessité, les eurorégions intéressées». Est-ce que la future «collectivité européenne d'Alsace» sera une des parties de ce traité international qui est conclu et ne peut être conclu qu'entre deux États souverains dont la France, en méconnaissance du caractère constitutionnellement unitaire de la République française (article 1er de la Constitution)?

Alors qu'au surplus, l'État admet d'insérer ces collectivités territoriales et autres personnes publiques dans le champ des relations internationales qui sont, partout en France, un monopole de l'État (comme l'a souligné le Conseil constitutionnel dans sa décision du 12 février 2004).

De plus, la revendication du bilinguisme apparaît au détour de l'article 15 du traité d'Aix-la-Chapelle, d'ailleurs réduite à un objectif dans les territoires frontaliers. Bien entendu, il ne s'agit nullement ici de rattacher l'Alsace à l'Allemagne ou, même, de «germaniser la plaine» : il faut savoir raison garder. Mais la langue de la République est

bien le français, comme le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de l'affirmer dans sa décision du 15 juin 1999, et l'exclusivité de la langue française vaut dans la sphère publique, ainsi qu'il l'a souligné dans sa décision du 29 juillet 1994. Or quelle garantie, autre que celle de la Constitution, peut être donnée contre le recours à l'allemand dans les services déconcentrés de l'État en Alsace-Moselle, mais aussi dans ceux des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou départements? Et la même question vaut d'être posée pour les services des euro-districts ou eurorégions, sur le territoire français, ainsi que pour ceux de la prochaine «collectivité européenne d'Alsace», nouvelle tentative de suppression des départements du Bas-Rhin et du Rhin, pourtant refusée par référendum local, le 7 avril 2013.

Enfin, selon l'article 24 du traité d'Aix-la-Chapelle, «un membre du gouvernement d'un des deux États prend part, une fois par trimestre au moins et en alternance, au Conseil des ministres de l'autre État». Or le Conseil des ministres français a des attributions constitutionnelles, par exemple pour délibérer un projet de loi (article 39 de la Constitution) ou pour autoriser le premier ministre à engager sa responsabilité sur un texte (article 49). Il y a donc là une atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale.

Dès lors, il importe qu'après sa signature, au plus tôt, et l'autorisation de sa ratification, au plus tard, le Conseil constitutionnel soit saisi, sur le fondement de l'article 54 de la Constitution de 1958, en vue de vérifier la constitutionnalité du traité d'Aix-la-Chapelle afin de dire les nombreux obstacles à l'autorisation de sa ratification en l'état. Cette saisine peut être celle du président de la République, lui-même, ou, à défaut, celle du président du Sénat ou d'au moins soixante parlementaires. C'est indispensable, car il est grand temps de mettre une question européenne, telle que ce traité d'Aix-la-Chapelle, dans la campagne des élections européennes, celle qui se profile derrière l'écran de fumée du «grand débat national». Ce n'est que sur une base juridiquement solide et politiquement légitime que la construction européenne pourra se poursuivre et même reprendre, certainement pas contre la souveraineté intangible des États et sans l'accord exprès des peuples, sinon à ses risques et périls. Cela vaut pour la coopération franco-allemande, à présent, comme pour l'Union européenne,

ACTUALITE SOCIALE

Nous publions ci-dessous une brève mais excellente analyse d'Emmanuel Maurel sur le cas d'Alstom.

ALSTOM OU LA DOUBLE ABSURDITE

S'il y a un dossier d'ordre industriel et politique où l'ironie le dispute à la tragédie, c'est bien celui d'Alstom. En 2015, « Macron l'Européen » autorise la vente d'Alstom-Énergie à un... Américain, General Electric. En 2017, Bruno le Maire cède Alstom-Transports à l'Allemand Siemens, au nom de l'Europe et « pour faire face à la concurrence chinoise ». Mais c'est la Commission européenne qui l'en empêche aujourd'hui, au nom de la « concurrence libre et non faussée » !

Alstom est le symbole d'une double absurdité.

Absurdité d'une politique d'abandon industriel, où nos dirigeants liquident en quelques années ce que l'État stratège avait mis des décennies à développer.

Absurdité d'une Europe qui pourfend les monopoles et autres géants « en abus de position dominante », sauf quand ils sont Américains ou Chinois.

Alstom est aujourd'hui en situation de faiblesse stratégique.

Par la faute du précédent Gouvernement et de son Ministre de l'Économie devenu Président, Alstom a été amputé de 70% de son chiffre d'affaires, de milliers de brevets industriels et de ses usines françaises de fabrication des turbines, notamment à usage des centrales nucléaires.

Ses salariés, parmi les meilleurs du monde dans ce secteur, ont subi restructurations et suppressions d'emplois. Les promesses de créations de postes de General Electric, trop occupé à verser des dividendes colossaux à ses actionnaires, n'ont jamais été tenues.

Enfin, si les résultats de la branche ferroviaire d'Alstom sont bons et son carnet de commande plein, sa faible capitalisation l'expose à des OPA hostiles. L'État doit donc prendre ses responsabilités et sécuriser l'avenir d'Alstom, de son outil de travail et de ses salariés.

COUP DE GUEULE

L'ENFUMAGE DE LA METROPOLISATION !

Par Michel LABATIE

Au final la métropolisation c'est le choix politique de concentrer les capitaux sur les métropoles, les villes les plus importantes d'un pays, pour que les capitaux viennent là et pas chez les autres. Rien d'extraordinaire là-dedans. Et pourtant...

Et pourtant ce phénomène est souvent présenté comme le nec plus ultra de la modernité : dans tous les pays riches, poussent et se développent les métropoles, faisant ruisseler l'argent et le bien-être sur les populations urbaines... Darwin et Azimov ne sont pas loin ; on dirait presque une nouvelle phase de l'humanité.

C'est bien sûr faux : les pays pauvres ont connu le phénomène des mégapoles avant nous. Souvenez-vous, pour les quadras et plus, de vos cours au collège. C'était même une sorte de marque au fer rouge des « pays en voie de développement » Bombay, Calcutta, Mexico étaient l'avenir des pays « lumpenprolétarianisé » s par le FMI et la Banque mondiale.

La question serait pourquoi nous désormais ? Il ne s'agit pas des 10 plaies d'Egypte mais les conséquences du choix politique de la mondialisation. Il a été fait en conscience par l'ensemble des gouvernements des pays riches. Les capitaux veulent se rentabiliser au maximum, pour cela ils doivent se concentrer : les libérer c'est les y aider. Les capitaux affluent sur les métropoles mais rien de naturel ou de moderne là-dedans !

Deuxième mensonge : La métropolisation n'est pas un choix politique mais un **non choix** politique : laisser faire la concentration des capitaux. Au besoin on donne quelques millions en plus mais cela n'accélère rien du tout. Que V. Péresse donne une prime d'installation

aux traders londoniens ou un million à Safran cela a zéro influence. Cela n'empêchera pas Safran de se délocaliser ou non, 2 500 € ne convaincront pas un trader de s'installer ou non. A moins de considérer que faire des cadeaux aux copains est un choix politique !

Troisième mensonge (par omission et donc un peu plus finaud) : Les tenants de la métropolisation laissent dire que les capitaux partiront des milieux ruraux, des petites villes au profit des métropolitains. C'est totalement faux ! Les services publics ferment à la campagne comme à la ville, jusqu'au cœur de Paris ! La qualité des services publics baisse de partout y compris ceux des centres ville ! Les capitaux se concentrent pour bénéficier aux seuls détenteurs de capitaux ! En fait les capitaux se jettent sur les métropoles EN MEME TEMPS QUE LA MISERE SE JETTE SUR LE MONDE. Ce sont les deux faces d'une même médaille.

Que les villes influencent au-delà de leurs murs et que cela nécessite des coopérations entre les collectivités certainement ! C'est d'ailleurs ce qu'est Paris-métropole ! Mais créer des usines à gaz institutionnelles pour en réalité éloigner la décision du contact des habitants, c'est un déni de démocratie. La démocratie est notre seule arme pour agir via la puissance publique et donc les services publics pour renouer avec un développement harmonieux de notre pays. L'abandon de toute idée d'instaurer l'égalité réelle est le facteur essentiel, avec le pouvoir d'achat, de la révolte actuelle. A nous de nous unir et d'exiger de mettre l'argent au service de l'humain, non l'inverse.

**VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION,
ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!**

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS